



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Mme Gabrielle ULRICH, absente excusée

Mme Andrée MANCHON, absente excusée

M. René HAUSWALD, absent excusé

M. Daniel BUCKEL, procuration à M. Thierry CONRAUX

Mme Isabelle BONNEFON, procuration à Mme Jocelyne ZENNER

Mme Agnès HENRICHS, procuration à M. Philippe DORGLER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**058-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Juillet 2019**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques par rapport au compte-rendu de la séance du 5 juillet 2019 et propose de l'approuver.

Monsieur Philippe DORGLER, signale que Mme Agnès HENRICHS, absente et lui ayant donné procuration, votera contre ce compte-rendu car celui-ci ne relatait pas la totalité de ses remarques lors du point « 47-Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent ».

**Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 CONTRE (Mme Agnès HENRICHS, par procuration)**

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2019.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

**059-2019 -Rétrocession et intégration des voies et réseaux de la zone commerciale « LEONHARDT » dans le domaine public**

Les travaux d'aménagement concernant la zone commerciale située aux Moules sont terminés.

Conformément à la convention de rétrocession en date du 1<sup>er</sup> Février 2010, la Société LEONHARDT demande la rétrocession de la voirie dans le domaine public de la commune. Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, il n'y a pas lieu de soumettre le projet de classement à enquête publique, les fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie n'étant pas modifiées.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession des parcelles 54 – 56 – 57 – 58 et 62 de la section 11, dans le domaine public de la commune, en signant un acte administratif.

**Mme Roxane LEMAITRE entre en réunion.**

M. Philippe DORGLER signale qu'il est mentionné dans le projet d'acte administratif transmis, que les « parcelles cédées passent à l'acquéreur dans l'état actuel, sans aucune garantie pour l'état des lieux ». Il s'inquiète de savoir si un état des lieux a été fait, si les prescriptions prévues dans la convention de départ ont bien été respectées et si les plans de recollement ont été fournis.

M. le Maire répond qu'il y a eu une réunion avec visite sur place et que tout est parfaitement conforme au niveau de la voirie et des réseaux. Les plans de recollement ont été remis.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** les conditions de la transaction comme suit :

- Les parties conviennent de signer un acte administratif pour la cession à titre gratuit des parcelles situées section 11 n° 54 - 56 - 57 - 58 et 62 ;

**AUTORISE** M. le Maire et Mme Jocelyne ZENNER, à signer l'acte administratif et tout document nécessaire à cette transaction.

**DÉCIDE** que la voirie de la ZA Les Moules, sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte administratif constatant le transfert de propriété à la commune.

### **060-2019 – Délibération budgétaire modificative n° 1 du budget annexe « Forêt »**

Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, propose l'adoption d'une décision modificative de crédits n° 1 sur le budget annexe « Forêt ».

La facture ONF concernant l'assiette des frais de garderie 2018 pour la forêt communale s'élève à 16 045.45 euros TTC. Le montant prévisionnel inscrit au budget 2019 s'élève à 7000 euros.

Afin de pouvoir effectuer le règlement de cette facture, il y a lieu de modifier le montant des dépenses du chapitre 61 au chapitre 62.

M. Philippe DORGLER demande à quoi est due une telle différence ?

M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint, répond que l'année dernière l'ONF n'avait facturé que 7000 euros et précise que les factures de l'ONF sont souvent décalées d'une année sur l'autre.

**Sur proposition de** Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances,

**Après délibération**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** le projet de décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Forêt » tel que présenté et détaillé ci-dessous ;

**DONNE pouvoir** à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération.

<b>Décision Modificative de crédits n° 01 – Budget annexe « forêt »</b>							
<b>Section de Fonctionnement</b>							
<b>Dépenses</b>				<b>Recettes</b>			
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
61	61524	Entretien forêt	- 10 000 €				
62	6282	Frais de gardiennage	+ 10 000 €				

### **061-2019 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **062-2019 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **063-2019 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif 2018**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d’assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération. En application de l’article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d’information prévu à l’article L. 213-2 du code de l’environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **064-2019 – Demandes d’admission en non-valeur de créances éteintes et irrécouvrables – Budget principal et budget annexe eau**

Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines a transmis en mairie trois listes de proposition d’admission de créances en non-valeurs :

- **Budget principal** :
  - montant à recouvrer de 691.69 € - titre émis en 2013 – motif de la présentation (Poursuite sans effet, combinaison infructueuse d’actes)
- **Budget eau** :
  - montant à recouvrer de 549.96 € - titres émis entre 2013 et 2015 – motif de la présentation (Surendettement et décision effacement de dette)
  - montant à recouvrer de 143.08 € titres émis entre 2015 et 2017 – motif de la présentation (NPAI et demande renseignement négative, combinaison infructueuse d’actes)
  -

Mme Marie-Laure HUCK, demande s’il s’agit des mêmes personnes pour le budget principal que pour le budget eau.

Mme Jocelyne ZENNER répond que non.

M. Philippe DORGLER, demande à quoi correspond l’impayé du budget principal.

Mme Jocelyne ZENNER, répond que c’est suite à une dégradation d’un abribus datant de 2013. Elle précise que la trésorerie a été jusqu’au bout des procédures, et que malheureusement il n’y a plus aucun recours.

### **Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés moins 1 abstention (Mme Francine MEYER)**

**DECIDE,**

**d’admettre** en non valeurs le titre de recettes faisant l’objet de la demande n° 3720400531, présentée

pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines, pour un montant total de 691,69 euros sur le budget principal,

**d'admettre** en non valeurs les titres de recettes faisant l'objet de la demande n° 3361320831, présentée pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines, pour un montant total de 549.96 euros sur le budget annexe « Eau »,

**d'admettre** en non valeurs les titres de recettes faisant l'objet de la demande n° 3720000231, présentée pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Sainte-Marie-Aux-Mines, pour un montant total de 143.08 euros sur le budget annexe « Eau ».

### **065-2019 - Désignation d'un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge**

Monsieur Thierry CONRAUX, Adjoint à la forêt, informe le conseil municipal que la commune doit désigner un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge suite à la démission de M. HAEGELI.

En date du 29 août 2019, la commune a réceptionné en mairie la candidature de M. VETEAU Roger pour le poste d'estimateur. M. Thierry CONRAUX, propose cette candidature au conseil municipal.

M. Philippe DORGLER signale que la proposition de délibération telle que présentée mentionne la période 2018-2024, étant en 2019, il demande la rectification.

M. le Maire en prend note.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Décide :**

- **De nommer** M. VETEAU Roger estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période 2019-2024 ;
- **Charge** M. le Maire d'informer M. VETEAU que sa candidature a été retenue ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir l'arrêté de nomination et de l'envoyer aux Services de la Préfecture ainsi qu'à l'intéressé ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'en informer le public par voie d'affichage.

### **066-2019 - Attribution d'une subvention au Réseau de Réussite Scolaire de Ste Marie A/Mines**

Dans le cadre du mois « Nous sommes tous d'ici et d'ailleurs », se tenant dans l'ensemble de la vallée pour la deuxième année, l'équipe éducative du Réseau de Réussite Scolaire du Collège JG Reber sollicite une subvention exceptionnelle pour la création de 10 malles de 10 livres nécessaires à l'établissement d'une bibliographie.

Cette aide financière est demandée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles de chaque commune.

L'attribution d'une aide financière de 290 euros est proposée au vote des conseillers.

M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint, fait savoir qu'il votera contre cette délibération jugeant que pour sa part, il est « d'ici et pas d'ailleurs ». Il estime que c'est du ressort de l'Education Nationale d'apporter cette aide financière.

**Sur proposition de** Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil municipal, par 11 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. Jean-Pierre MAIRE) et 4 ABSENCES (Mme Francine MEYER – M. GOMES José – M. VOINSON Rémy – Mme Marie-Laure HUCK)**

**ACCORDE** une subvention de 290 € au Réseau de Réussite Scolaire de Ste Marie-Aux-Mines pour la création de 10 malles de 10 livres du niveau maternelle jusqu'au cycle 3. Cette subvention sera versée sur le compte de l'Association des Œuvres Scolaires, support financier du Réseau.

### **067-2019 – Vente d'un terrain - rue du Château**

Monsieur BLIND Sullivan, demeurant 34, Echery à STE MARIE-AUX-MINES, souhaite acquérir un terrain situé rue du Château à Sainte-Croix-Aux-Mines.

Il s'agit d'un terrain de 8.43 ares sur la parcelle section 32 n° 256, voir plan ci-joint.

Le prix est fixé à 8.000 € de l'are, soit 67 440 €.

M. Philippe DORGLER demande si le montant est en HT.

Mme Jocelyne ZENNER répond que cette vente n'est pas soumise à TVA.

**Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, et au vu de l'avis du service des domaines,**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** la vente à M. BLIND Sullivan, demeurant 34, Echery à Sainte-Marie-Aux-Mines, d'un terrain de 8.43 ares, situé rue du Château à Ste Croix-Aux-Mines, section 32, parcelle 256 selon le plan joint à la présente délibération, au prix de 67 440 €, frais de notaire, à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente établi par Me GEIGER, notaire à Ste-Marie-aux-Mines et tous documents y afférent.

### **068-2019 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent**

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Date du prochain conseil communautaire, le jeudi 3 Octobre 2019 à Liepvre.
- Composition du Conseil Communautaire  
Les Communes de Sainte-Marie-Aux-Mines et de Liepvre ont voté pour une composition du Conseil Communautaire à 14 membres. La commune de Sainte-Croix-Aux-Mines a délibéré pour 21 membres comme la composition actuelle du Conseil Communautaire et Rombach-Le-Franc pour 22 membres.  
Le résultat est donc un accord local pour 14 membres.  
La Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines sera donc représentée par 3 conseillers communautaires au lieu de 5 actuellement.  
M. le Maire déplore ce résultat qui démontre le manque d'intérêt des élus à cette structure communautaire qui a de plus en plus de responsabilités. Selon lui, 14 conseillers communautaires pour une population de 10 000 habitants, alors que notre commune compte 19 membres pour une population d'un peu moins de 2000 habitants est une aberration.  
Ce résultat fait que la Commune de Rombach-Le-Franc, réduite à un seul conseiller communautaire dans la future assemblée a décidé de ne plus envoyer ses délégués jusqu'à la fin du mandat.
- La Chambre Régionale des Comptes effectue en ce moment un contrôle des finances de la CCVA. Le résultat est attendu pour la fin de l'année.

## **069-2019- Informations de la Municipalité au Conseil Municipal**

Monsieur le Maire,

### **1) DIA :**

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, déclare que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Depuis le conseil municipal du 5 Juillet 2019, on relève 6 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
012/2019	136, rue Maurice Burrus	Section 5 - parcelles 36-37
013/2019	13, rue Belle Vue	Section 3 - parcelle 42
014/2019	156, rue Maurice Burrus	Section 5 - parcelles 16-17
015/2019	2, rue du Moulin	Section 4 - parcelles 114/35 - 115/34 - 192/33
016/2019	10, rue de Prisegoutte	Section 8 - parcelle 60
017/2019	70, rue Maurice Burrus	Section 6 - parcelle 58

### **2) Commission Locale d'Assainissement du 18 septembre 2019:**

Cette commission a prévu une validation de l'harmonisation de la prise en charge de branchement particulier, c'est-à-dire :

- Dans le cadre d'une extension de réseau, un forfait de 1500 € sera appliqué pour tout nouveau branchement d'une habitation préexistante.
- Dans le cas d'un branchement sur un collecteur existant, la facturation des travaux se fera au coût réel.
- Dans tous les cas la Participation pour Assainissement Collectif (PAC), d'un montant de 1400 € est maintenue, cette taxe « locale » permettant une recette supplémentaire pour notre périmètre.

La présentation du programme d'investissement 2020 et la planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans, fait ressortir qu'aucun travaux n'est prévu sur les Communes de Sainte-Croix-Aux-Mines et de Rombach-Le-Franc, tous les travaux sont concentrés sur Sainte-Marie-Aux-Mines et un peu sur Liepvre.

Inacceptable pour M. le Maire.

Après passage des caméras dans le réseau Saint Creuzien, le SDEA estime que notre assainissement est correct et ne nécessite aucuns travaux, M. le Maire précise que la commission supporte déjà le coût d'entretien et d'investissement de la station d'épuration de Sainte-Marie-Aux-Mines.

M. le Maire continue en précisant que la commission n'a pas pu finaliser, car la réunion commencée à 4 élus s'est terminée à 2 élus, lui-même et M. le Maire de Lièpvre qui préside la Commission Locale d'Assainissement. Malgré les obligations des uns et des autres, comment voulez-vous gérer et travailler dans de bonnes conditions ?

Une nouvelle réunion sera organisée afin de valider ce programme.

Il précise qu'il ne pourra pas accepter le programme d'investissement tel que présenté par le SDEA. La contribution pluviale d'un montant de 76650 €/HT pour l'année 2020, dont le paiement avait été suspendu pour 2019 est de nouveau d'actualité.

### **3) Animation été 2019 gérée par l'OSJC de Sainte-Marie-Aux-Mines :**

31 enfants de la commune ont participé à 51 activités proposées et gérées par L'OSJC. Cette animation qui s'est déroulée du 08 juillet au 23 aout 2019, a concerné environ 300 enfants de 3 à 17 ans.

M. le Maire tient à remercier l'ensemble des animateurs et le Président de l'OSJC,

M. J-Claude Galmiche pour le bon déroulement de cette animation et la qualité du programme proposé aux enfants

### **4) Jumelage avec Pluduno :**

La Commune de Pluduno a inauguré sa nouvelle mairie le samedi 31 aout 2019 dans l'ancien presbytère.

M. le Maire transmet la lettre de Michel Raffray qui s'excuse pour l'invitation que notre commune n'a jamais reçue. Il précise qu'entre amis il n'y a pas de soucis et au nom du Conseil Municipal de Sainte Croix-aux-Mines il salue l'ensemble des élus et des habitants de Pluduno et leur souhaite beaucoup de réussite dans leur nouvelle maison commune, leur nouvelle Mairie.

### **5) Cérémonie du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des 4 communes le dimanche 24 novembre 2019 :**

Le Comité du Souvenir Français de Sainte Marie-aux-Mines, invite les élus à une cérémonie commémorative du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des 4 villages du Val d'argent, le dimanche 24 novembre 2019 à partir de 9h00.

Déroulement :

- 9h00 : Rombach-Le-Franc
- 9h30 : Liepvre
- 10H15 : Sainte-Croix-Aux-Mines
- 11h00 : Sainte-Marie-Aux-Mines

Un transport en bus est prévu pour le transfert des participants aux différentes cérémonies dans le Val d'Argent.

### **6) Invitation du Conseil Communal de Boncourt le samedi 23 novembre 2019:**

Suite à l'accueil dans notre commune le 25 mai dernier, le Conseil communal de Boncourt souhaite inviter notre conseil municipal afin de partager un moment de convivialité.

Les membres du Conseil de Boncourt proposent le samedi 23 novembre prochain (arrivée à Boncourt entre 9h00 et 10h00, visite guidée, repas de la Saint-Martin).

La date a été validée, M. le Maire demande aux élus de bien vouloir donner une réponse prochainement sachant que les conjoints sont également invités.



## **070-2019- Questions des conseillers municipaux**

### **M. Jean-Pierre MAIRE,**

- ✓ Signale que le déménagement de l'école s'est bien déroulé. Tout était prêt pour accueillir les élèves et les professeurs dans les bâtiments modulaires à la rentrée. Il tient à féliciter et à remercier les ouvriers du service technique ainsi que les différents corps de métiers, notamment l'électricien pour leur engagement et leur réactivité afin que tout soit prêt dans un laps de temps très court.
- ✓ Signale que le désamiantage de l'école est terminé et que la démolition est en cours pour 6 semaines environ.
- ✓ Signale que le bois ne se vend plus suite aux problèmes de dépérissement dû aux sécheresses, ce phénomène est général à toutes les communes.

### **M. Thierry CONRAUX**

- ✓ Signale que le conseil d'administration de la RIT s'est réuni le 29 Août 2019 pour voter une nouvelle convention avec la Société VIALIS. Cette convention votée à l'unanimité entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, elle prévoit que le câble et les réseaux restent propriété de la RIT, ainsi que les agents. La Société VIALIS s'occupera de la partie commerciale, les factures RIT et Vialis seront regroupées et Vialis rémunérera la RIT en fonction du nombre et du type de contrats souscrits. Une journée d'information aura lieu le samedi 30 novembre à la Rotonde.

### **Mme Marie-Christine SALBER**

- ✓ Signale qu'elle travaille sur le plan officiel de la Commune qui est en cours et qui sera bientôt finalisé.
- ✓ Le bulletin municipal est prévu pour fin d'année, les demandes aux associations ont été envoyées afin qu'elles puissent présenter leurs activités de l'année.

### **M. Rémy VOINSON**

- ✓ Fait part de l'évolution du Smictom dans les prochaines années.

## **071-2019- Divers**

**Séance levée à 21 h 21**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019**  
**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 058-2019 - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Juillet 2019
- 059-2019 - Rétrocession et intégration des voies et réseaux de la zone commerciale « LEONHARDT » dans le domaine public
- 060-2019 - Délibération budgétaire modificative n° 1 du budget annexe « Forêt »
- 061-2019 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018
- 062-2019 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018
- 063-2019 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2018
- 064-2019 - Demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 065-2019 - Désignation d'un nouvel estimateur de dégâts de gibier rouge
- 066-2019 - Attribution d'une subvention au Réseau de Réussite Scolaire de Ste Marie A/Mines
- 067-2019 - Vente d'un terrain - rue du Château
- 068-2019 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 069-2019 - Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 070-2019 - Questions des conseillers municipaux
- 071-2019 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Septembre 2019

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
<b>BURRUS Jean-Marc</b> Maire	X			
<b>ZENNER Jocelyne</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
<b>MAIRE Jean-Pierre</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
<b>SALBER Marie-Christine</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
<b>ORSATI Régine</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
<b>CONRAUX Thierry</b> 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
<b>MEYER Francine</b>	X			
<b>BONNEFON Isabelle</b>		X		Procuration à Mme ZENNER J.
<b>VOINSON Rémy</b>	X			
<b>HUCK Marie-Laure</b>	X			
<b>LEMAITRE Roxane</b>	X			
<b>HAUSWALD René</b>		X		
<b>HENRICHS Agnès</b>		X		Procuration à M. DORGLER Ph.
<b>MANCHON Andrée</b>		X		
<b>DORGLER Philippe</b>	X			
<b>ULRICH Gabrielle</b>		X		
<b>BUCKEL Daniel</b>		X		Procuration à M. CONRAUX Th.
<b>FOUQUET Nathalie</b>	X			
<b>GOMES José</b>	X			